

Les inégalités de revenus au Maroc : un état des lieux

Income inequality in Morocco: a study case

MAHZOUM Abdennasser

Doctorant

Université Hassan 1^{er} -Settat - Maroc

Laboratoire de Recherche en Economie,

Gestion et Management des Affaires (LAREGMA)

Abd.mahzoum@gmail.com

EL OMARI Ouafa

Doctorante

Université Hassan 1^{er} -Settat - Maroc

Laboratoire de Recherche en Economie,

Gestion et Management des Affaires (LAREGMA)

oelomari@gmail.com

Date de soumission : 05/09/2020

Date d'acceptation : 30/09/2020

Pour citer cet article :

MAHZOUM A. & EL OMARI O. (2020), «Les inégalités de revenus au Maroc : un état des lieux», Revue du contrôle, de la comptabilité et de l'audit « Volume 4 : numéro 3 » pp : 263 - 279

Résumé

Nous nous proposons de décrire dans cet article le profil de l'inégalité des revenus au Maroc. D'abord au niveau macroéconomique, en nous intéressant à la répartition factorielle des revenus, ensuite au niveau microéconomique en examinant la distribution des revenus entre les catégories des ménages regroupés dans des classes hiérarchisées de dépense. Nous montrerons ainsi que l'inégalité est persistante et son ampleur est criante. Dans une perspective macroéconomique, le partage de la valeur ajoutée est marqué en effet durablement par la prédominance du profit au détriment des salaires, les parts du revenu national revenant au capital et au travail étant respectivement les 2/3 et le 1/3. Du point de vue de la répartition personnelle, les écarts de revenus entre les ménages, appréhendés par les dépenses de consommations, témoignent d'une forte concentration des richesses, malgré l'amélioration sensible du niveau général de vie et qui se reflète dans l'évolution de la structure des dépenses des ménages.

Mots clés :

Partage de la valeur ajoutée ; profit ; salaires ; distribution personnelle ; inégalité

Abstract :

In this article, we propose to describe the profile of income inequality in Morocco, at the macroeconomic level by focusing on the factorial distribution of income, then at the microeconomic level by examining the distribution of income between categories of households grouped into hierarchical expenditure classes. We will thus show that inequality is persistent and its magnitude is glaring from a macroeconomic perspective. The sharing of added value is marked, durably indeed, by the predominance of the profit to the detriment of wages, the shares of national income accruing to capital and labor being respectively 2/3 and 1/3. From the point of view of personal distribution, the differences in income between households, apprehended by consumption expenditure, testifying a strong concentration of wealth, despite the significant improvement in the general standard of living which is reflected in the changes on the structure of household spending.

Keywords:

Sharing of added value ; profit ; wages ; personal distribution ; inequality.

Introduction :

Depuis que le Maroc a pris son indépendance, l'objectif de la croissance économique est au cœur des préoccupations des décideurs politiques. La priorité accordée à cet impératif dans les différentes stratégies de développement a fait que le souci de l'équité dans la répartition des revenus était relégué au second plan car l'on supposait que la baisse des inégalités et de la pauvreté était conditionnée par la dynamique de la croissance. Or, la persistance structurelle des inégalités reste une constante dans l'histoire de l'économie marocaine, et témoigne d'une faible mobilité sociale malgré les mesures plus ou moins efficaces de lutte contre la pauvreté et les mécanismes de redistribution. comment se fait le partage de la valeur ajoutée et comment il a évolué dans le temps ? Est-ce en faveur du capital ou du travail ? Quel est le profil de la distribution personnelle des revenus ? La dynamique de l'inégalité se fait-elle dans le sens d'une diminution des écarts de revenus ou de leur aggravation ? C'est à ces questions que nous allons essayer de répondre en tentant de mettre en relief l'ampleur de l'inégalité des revenus. Dans ce but, nous nous appuyons sur les comptes nationaux du pays ainsi que sur les données statistiques disponibles et qui sont issues des enquêtes sur les niveaux de vie des ménages.

Notre article est divisé en deux parties. Dans la première, nous essaierons de décrire le partage du revenu national entre les facteurs capital et travail ainsi que son évolution pendant les deux dernières décennies. La deuxième partie est consacrée à la distribution personnelle des revenus que l'on ne peut appréhender qu'à travers celle des dépenses de consommation entre les catégories des ménages, faute de données sur les revenus. L'analyse de cette distribution sera faite sur la base des indicateurs usuels de mesure de l'inégalité, tels que le rapport, inter-décile et l'indice de Gini.

1. La répartition factorielle des revenus

Dans le but d'analyser la répartition factorielle des revenus au Maroc, nous nous plaçons dans un cadre macroéconomique, c'est-à-dire que nous nous intéressons à la façon dont le revenu national, approché par le PIB, se partage entre soit les deux principaux facteurs de production, soit les revenus du travail et les revenus du capital. Le but de cette analyse est de déterminer la part de chaque facteur dans le revenu national et de mesurer ainsi l'ampleur de l'inégalité capital / travail au Maroc. L'enjeu est également de décrire la dynamique de long terme de ce partage afin de savoir comment il a évolué, si c'est en faveur du capital ou en faveur du travail. Les conséquences à tirer de cette analyse sont importantes quant à l'appréciation de la portée de

la redistribution. Avant d'examiner le profil de la répartition factorielle, il convient de clarifier au préalable les concepts et les choix méthodologiques relatifs à la détermination des agrégats de revenus et qui sont retenus par le Haut-Commissariat au Plan dans le cadre de son nouveau système de comptabilité nationale.

1.1 Remarques préliminaires sur les choix conceptuels et techniques

L'étude empirique du partage du revenu national pose des problèmes techniques de définition et de mesure des revenus. Comme l'écrit Piketty (2013), il n'est pas toujours aisé en effet de transposer des notions théoriques abstraites (revenu national, salaire, capital, profit, etc.) dans la comptabilité nationale en leur donnant un contenu concret précis. A cette difficulté s'ajoute le problème du choix des périodes retenues pour décrire l'évolution du partage. Les choix de définitions sont donc empiriques et conventionnels, mais ils ne sont pas indifférents car les résultats de calcul varient selon les choix retenus.

La valeur ajoutée, objet du partage entre le travail et le capital, désigne la valeur créée par les unités productrices sur le territoire économique. Elle correspond à la différence entre la production effective et le total des consommations intermédiaires. Il existe plusieurs façon de mesurer la VA ; au Maroc, cet agrégat est évalué au prix de base (VAPB), c'est-à-dire en utilisant les prix des biens et services diminués des impôts sur les produits et augmentés des subventions sur les produits. Mesurée ainsi, la Valeur ajoutée représente un flux de richesse qui se répartit en trois postes : la rémunération des salariés, les impôts nets de subventions sur la production et l'excédent brut d'exploitation (y compris le revenu mixte brut). Si l'on s'intéresse à la seule valeur partageable entre les revenus de travail et l'EBE, il convient d'enlever les impôts sur la production pour obtenir ainsi la valeur ajoutée « au coût des facteurs ».

Les revenus du travail sont conçus du point de vue de l'employeur, c'est-à-dire que l'on considère l'ensemble du coût de travail (salaires et charges sociales). La rémunération des salariés comprend ainsi les salaires nets perçus (y compris les éléments annexes tels que les primes, salaires en nature, etc.), mais aussi les cotisations sociales, salariales et patronales, versées aux organismes d'assurance sociale.¹ Les impôts directs sur les salaires sont exclus.

¹ Ces cotisations sont assimilées généralement à un salaire indirect ou différé. En effet, elles sont déduites sur la fiche de paie ou payées directement par l'employeur pour financer des prestations sociales bénéficiant ultérieurement au salarié ou à leurs « ayants droits »- retraites, prise en charge des dépenses médicales,

Le profit est approché dans la comptabilité nationale par la notion d' « Excédent brut d'exploitation » (EBE). Ce dernier est évalué à partir de la valeur ajoutée au prix de base, diminuée de la rémunération des salariés, des autres impôts sur la production et augmentée des subventions d'exploitation. Cet excédent brut peut être calculé net par la déduction de la valeur de la consommation du capital fixe. Le rapport EBE / VA- ou taux de marge- désigne ainsi la part de l'excédent brut dans la valeur ajoutée brute ; cette part constitue la rémunération du capital. Ainsi défini, l'EBE semble très proche du concept de plus-value telle que Marx (1865) l'entendait, c'est-à-dire le profit global qui reste de la valeur créée une fois les salaires payés, et qui rémunère les propriétaires de capital (investi, prêté ou loué). Le ratio EBE / VA mesure ainsi la part de la richesse qui revient aux propriétaires de capital – ou les capitalistes-.

Du point de vue comptable, après prélèvement de l'impôt sur les sociétés – ou impôt sur le bénéfice-, le reste de l'EBE sert à payer les dividendes, mais les entreprises se réservent en général une épargne destinée à financer les investissements (formation brut du capital fixe, FBCF). Il importe de noter toutefois que l'épargne accumulée constitue une rémunération indirecte des propriétaires du capital, dès lors qu'elle se traduit par une augmentation du patrimoine de l'entreprise et donc de la valeur de leur capital. Une autre difficulté soulevée par l'évaluation des revenus concerne le cas des entreprises individuelles où le propriétaire fournit le travail, mais aussi des éléments de patrimoine (terres, bâtiments, outils, etc.). Elles sont désignées par la comptabilité nationale sous l'expression « entreprises non constituées en sociétés appartenant aux ménages ». L'excédent d'exploitation de ces entreprises est appelé « revenu mixte » car il rémunère à la fois et indistinctement le travail et le capital. Etant donné l'impossibilité de distinguer nettement les deux composantes du revenu mixte, la solution retenue par les comptables nationaux consiste à inclure la valeur du revenu mixte dans l'EBE.

1.2 La prédominance du profit dans le partage de la valeur ajoutée : une tendance lourde de la répartition des revenus au Maroc

Pour analyser la répartition factorielle du revenu national, nous avons utilisé la notion de la valeur ajoutée brute (au prix de base) comme indicateur de mesure du revenu national. Cette approche a l'avantage d'exclure les impôts sur les produits (comme la TVA) et de ne retenir que ce qui réellement partagé. Nous appellerons W la masse salariale, Π l'EBE (+ le revenu

allocations sociales...- . Ces prestations sont ainsi des formes de redistribution auxquelles les actifs ont droit au titre de leurs cotisations. S'agissant des impôts directs sur les salaires, ils sont exclus.

mixte brut) et Y la valeur ajoutée brute. Les parts des salaires ($W/Y \times 100$) et des profits ($\Pi / Y \times 100$) sont calculées à partir des comptes nationaux sur la période allant de 1998 à 2017. L'analyse comparée du comportement des deux parts du revenu national permet de décrire, sur une longue période, la dynamique inégalitaire entre les revenus de capital et les revenus de travail, au niveau de l'économie nationale ainsi qu'au niveau des secteurs institutionnels. Les résultats de nos calculs sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau 1 : Evolution du partage du revenu national entre capital et travail de 1998 à 2018 (en %)

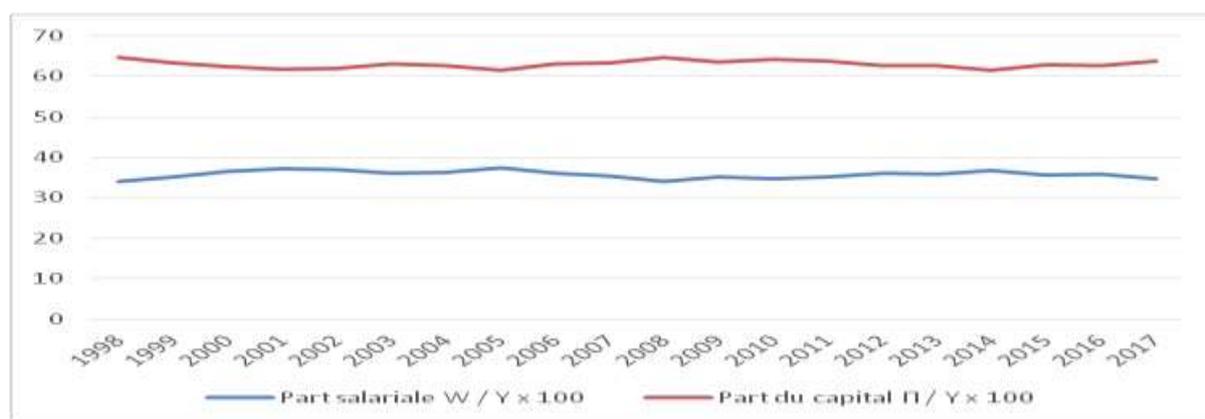
Année	Part salariale $W / Y \times 100$	Part du capital $\Pi / Y \times 100$
1998	34	64,6
1999	35,2	63,2
2000	36,5	62,4
2001	37,2	61,7
2002	37	62
2003	36	63
2004	36,3	62,7
2005	37,3	61,5
2006	36,1	63
2007	35,3	63,3
2008	34	64,7
2009	35,2	63,6
2010	34,7	64,1
2011	35,2	63,7
2012	36	62,7
2013	35,8	62,7
2014	36,8	61,5
2015	35,7	62,9
2016	35,8	62,7
2017	34,8	63,8

Source : construit par nos soins à partir des comptes nationaux du HCP

D'après les données du tableau, la part de la rémunération des salariés, au niveau de l'économie nationale, s'établit à 34,8 % en 2017 contre 63,8 % pour la rémunération du capital. Il faut noter aussi que la part des salaires a atteint son plus haut niveau (37,3 %), au milieu des années 2000, avant de revenir à son niveau antérieur et même chuter en 2017 de plus de deux points de diminution. Le taux de marge a atteint un niveau maximum en 2008, soit 64,7 % ; son niveau le

plus bas était de 61,5 % en 2014. Le trait caractéristique fondamental du partage capital / travail au Maroc c'est la stabilité des parts relatives des salaires et du profit dans le revenu national sur une longue période, avec une forte proportion de l'EBE dans la valeur ajoutée. Nous observons en effet que, durant la période considérée, la part des salaires a fluctué autour de 35,6 % (taux moyen). Pour ce qui est de la part des profits, elle est, en tout point de temps, au-dessus de 60 %, oscillant autour de 63 %, son taux moyen. Le 1/3 du revenu national va donc aux salariés contre 2/3 au profit des détenteurs de capitaux. À l'échelle macroéconomique, la répartition primaire des revenus est marquée ainsi par la prédominance de l'EBE (y compris le revenu brut mixte des ménages) sur une longue période, comme le montre clairement la représentation graphique suivante :

Graphique 1 : stabilité du partage K/L de la valeur ajoutée



Source : élaboré par nos soins à partir des données du HCP

Le partage de la valeur ajoutée est également différencié selon les secteurs d'activité. Les parts respectives des salaires et des profits dépendent en effet des quantités des facteurs – ou des inputs-, lesquelles diffèrent selon l'intensité capitaliste de chaque branche d'activité. Ainsi, mis à part le secteur des administrations publiques, la part des salaires dans la valeur ajoutée est de 21 % en moyenne dans l'ensemble du système productif (HCP, 2017). C'est dans les branches industrielles et commerciales que la part salariale est relativement élevée avec respectivement 31% et 27 %. Dans les activités du BTP ainsi que celles de l'énergie, cette part dépasse la moyenne de l'ensemble du système productif. Dans le secteur primaire et celui des services, nous observons, en revanche, de faibles proportions des rémunérations salariales dans la valeur ajoutée ; elles varient selon le centre marocain de conjoncture (2018) entre 7 et 15 %. Par-delà les divergences sectorielles, la prépondérance de la part des profits est ainsi commune à tous les secteurs. Il importe de souligner que cette structure de la valeur ajoutée en faveur du capital contraste avec la répartition « 2/3,1/3 » qui est observée en général dans les

pays développés (Piketty ,2013) où la part des salaires a atteint dans certaines périodes plus de 70 %, comme c'était le cas en France entre 1969 et 1974 (Clerc, 2014). Dans certains pays émergents, tels que la Corée du Sud, l'Argentine et la Turquie, la part de la VA allant aux salariés est respectivement 60%, 51%, et 48 %. En Tunisie, la proportion des salaires dans la valeur ajoutée est de 48 % contre 52 % pour le profit.

Il est vrai que l'interprétation des valeurs du tableau ci-haut doit être un peu nuancée. Le taux de marge pourrait être en effet surestimé, puisque l'EBE comprend les revenus mixtes dont une fraction rémunère le travail. De surcroît, les pourcentages calculés peuvent par ailleurs varier sensiblement selon le mode de calcul du revenu national retenu. Toutefois, cela ne change rien à la structure du partage de la valeur ajoutée, qui demeure largement en faveur du capital. Force nous est de constater en effet que la répartition primaire du revenu national entre le travail et le capital est, depuis fort longtemps, très inégalitaire, au détriment des salaires, et ce, en dépit des fluctuations conjoncturelles de court terme.

En définitive, le partage de la valeur ajoutée entre le travail et le capital est largement en faveur de ce dernier. Bien plus, ce partage déséquilibré est marqué par une stabilité structurelle qui a duré si longtemps qu'elle serait devenu un fait naturel, érigé même en norme sociale que l'on se résigne à accepter sans remettre en question les mécanismes sous-jacents à cette inégalité et qui sont tenus pour irréversibles.

2. La distribution personnelle des revenus²

L'amélioration générale du niveau de vie au Maroc s'est traduite par une hausse continue des dépenses de consommation. Selon les données récentes émanant du HCP (2014), la dépense moyenne par ménage s'élève à près 6360 DH par mois, en progression annuelle de 4,2% entre 2007 et 2014 ; à l'échelle de l'individu, la dépense moyenne *per capita* s'est accrue de 5,3% en terme nominal et de 3,6 % en terme réel (base IPC 2007). Cette tendance à la hausse de la dépense s'est accompagnée en outre d'une restructuration de la consommation dans le sens d'une baisse de la part des produits alimentaires dans le panier des ménages au profit des autres rubriques de biens dits supérieurs.

L'élévation du niveau de vie a contribué par ailleurs à la diminution de la pauvreté sous toutes ces formes. Toutefois, ce progrès notable doit être relativisé car de fortes disparités de niveaux de vie persistent entre les catégories sociales.

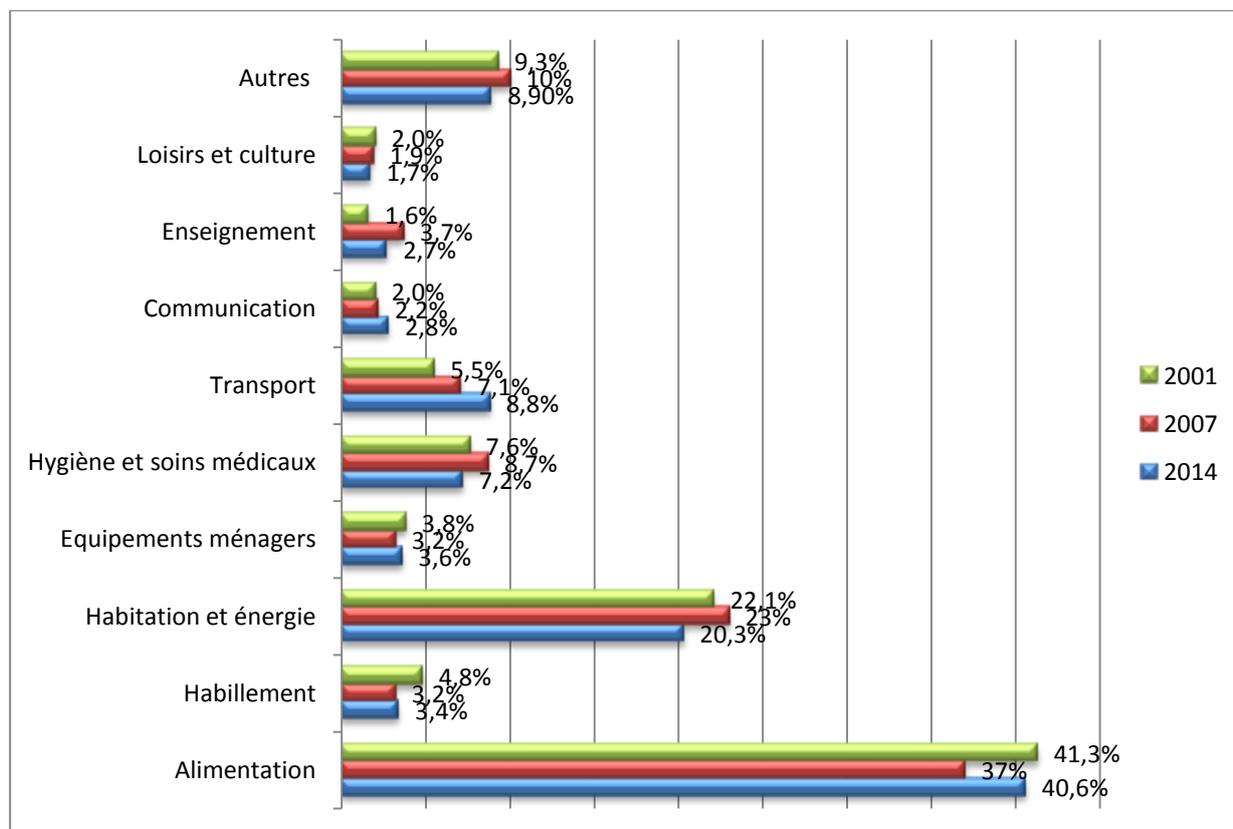
² A la différence de la répartition factorielle qui renvoie au partage de la valeur ajoutée entre les facteurs de production à l'échelle macroéconomique, l'approche par la distribution personnelle est d'ordre microéconomique car elle correspond à la façon dont les revenus sont répartis entre les individus ou les ménages.

Ces inégalités sont plus marquées notamment entre le milieu urbain et le milieu rural ; et dans ce dernier la pauvreté n'a pas encore disparu en dépit de sa baisse sensible. Avant de décrire la dynamique de la distribution personnelle des revenus à travers les dépenses de consommation, nous examinerons dans un premier temps l'évolution de la structure de la consommation en vue de nuancer les conclusions du HCP sur cet aspect du progrès social.

2.1 Evolution de la structure des dépenses de consommation

Les disparités sociales au niveau de la consommation peuvent être appréhendées selon une première approche par une analyse de la structure des dépenses des ménages qui se dégage des enquêtes de consommation. A cet égard, le HCP insiste dans sa dernière enquête sur l'amélioration progressive du niveau de vie qui peut être illustrée par les transformations sensibles constatées au niveau de la structure de la consommation des ménages. Cette évolution qualitative est retracée par le graphique ci-après :

Graphique2 : Structure des dépenses des ménages de 2001 à 2014



Source : élaboré par nos soins à partir des données du HCP

L'analyse de l'évolution de cette structure montre en effet que la part des produits alimentaires continue de baisser au profit d'autres postes de dépenses. Cette part, qui représentait plus de la moitié du budget des ménages au début des années quatre-vingt, s'est établie en 2001 à 41,3 %, puis à 40,6 % en 2007 avant de baisser légèrement à 37 % en 2014. Notons que la même tendance à la baisse est enregistrée par les dépenses d'habillement dont le poids dans les dépenses totales a diminué en 2014 de 0,2 points par rapport à 2007 (HCP, 2001, 2007,2014). Inversement à cette tendance à la baisse du poids des dépenses alimentaires, les autres postes de dépense connaissent globalement depuis quelques années une augmentation significative. Il s'agit plus particulièrement des dépenses d'enseignement et de loisir dont le coefficient budgétaire est passé de 4,4 % à 5,6 % entre 2007 et 2014. C'est le cas aussi des dépenses d'hygiène et de soins médicaux, ainsi que des dépenses de transport et de communication. Ces rubriques ont représenté en 2014 respectivement 8,7 % et 9,3 % des dépenses totales des ménages.

En somme, le HCP conclut dans sa dernière enquête à un changement profond dans la structure de consommation des ménages, et qui correspond à une tendance de long terme. Celle-ci se manifeste par la baisse de la part des biens de première nécessité (l'alimentation et l'habillement) au profit de celle des services ou biens supérieurs, tels que le transport, la santé, la communication et les loisirs dans le budget de consommation des ménages. Ceci dénote, selon le HCP, une élévation générale du niveau de vie et donc un progrès social dans la mesure où les ménages marocains ont commencé à consacrer une part de plus en plus importante de leurs dépenses de consommation aux biens dits "supérieurs". Toutefois, s'il est vrai que la structure de consommation des ménages s'est sensiblement modifiée, elle n'en demeure pas moins largement dominée par les dépenses alimentaires et les dépenses d'habitation et d'énergie. Ces deux catégories de dépenses ne cessent de peser lourd sur le budget des marocains. Elles représentent ensemble plus de 60 %, soit les deux tiers, de la dépense totale des ménages. Notons que Il importe de noter que la part du poste « habitation et énergie » dans le budget global n'a pas connu de changement significatif de 1985 à 2014.

Par ailleurs, du point de vue de la structure de la consommation, un grand fossé persiste entre la catégorie sociale la plus défavorisée- le décile inférieur- et la catégorie la plus aisée - le décile supérieur-. La part des dépenses alimentaires représente encore 50 % de la dépense totale de la

première catégorie contre 26 % pour la seconde. De même, la comparaison entre le milieu rural et le milieu urbain montre de fortes disparités en faveur de ce dernier. Les ménages du milieu rural continuent en effet à dépenser près de 47,3 % de leur budget en produits alimentaires, contre 33,3% pour les ménages du milieu urbain, soit 14 points d'écart. Pour tous les autres postes de dépense, les écarts sont aussi très prononcés en faveur du milieu urbain, notamment au niveau des dépenses de « l'enseignement », « culture et loisirs » et les dépenses de « communication ». Le rapport moyen est de 3,9 fois en faveur de l'urbain.

Selon Nouredine El Aoufi et Said Hanchane (2016), cet état de fait confirme sans conteste l'hypothèse théorique selon laquelle les couches les plus démunies et qui sont majoritaires, notamment en milieu rural, consacrent presque la totalité de leurs ressources à la satisfaction des besoins de subsistance alimentaire et de logement. D'ailleurs, comme le souligne Abdelilah Baguare (1997), la hausse des coefficients budgétaires des postes «hygiène et soins médicaux », « enseignement et culture » serait consécutive à la réduction des dépenses publiques dans ces secteurs sociaux; elle ne traduit donc pas forcément une amélioration du niveau de vie. Aussi, faut-il nuancer la constatation du HCP sur l'évolution de long terme de la structure de consommation. Cette évolution, très relative au demeurant, doit être interprétée en termes de « devoir d'achat » plutôt que de « pouvoir d'achat ». Notons que certains biens et services qualifiés de supérieurs, comme le transport et les soins de la santé, sont aussi indispensables que l'alimentation ou l'habillement.

2.2 La dynamique de l'inégalité du niveau de vie

Trois instruments de mesure sont utilisés ici pour décrire la distribution des dépenses de consommation entre les ménages ainsi que son évolution. Ces indicateurs sont le rapport inter-déciles, les quantiles et l'indice de Gini.

Les résultats de la dernière enquête réalisée par le HCP mettent en évidence des écarts importants de niveaux de vie entre les catégories sociales, notamment en milieu urbain. La répartition des dépenses de consommation apparaît en effet très inégalitaire si l'on en juge par le rapport entre le dixième décile et le premier décile.³

³ Rappelons que, faute de données sur le revenu, ce rapport est calculé à partir de la part de chaque décile dans la masse totale des dépenses. Cette part est calculée en rapportant la consommation moyenne annuelle de chaque classe de décile à la valeur totale de la dépense annuelle. Le rapport entre le dixième décile et le premier décile (D10/D1) est le plus utilisé pour mesurer l'inégalité car il révèle l'écart entre le haut et le bas de la distribution des dépenses.

Comme nous pouvons le constater dans le tableau ci-après, le ratio interdécile s'est établi à 11,8 fois en 2014 au niveau national, contre 12,5 en 2007, indiquant ainsi une légère amélioration. De fait, la part des dépenses des 10% les plus défavorisés dans les dépenses totales a à peine augmenté, passant de 2,6% à 2,7% en 2014. Les dépenses des 10% les plus aisés représentaient 33,1% en 2007, cette part a, quant à elle, baissé à 31,9 % en 2014.

Tableau 2 : Evolution des écarts des dépenses de consommation entre les déciles (en %) : 1985-2014

	Année	D1	D10	D10/D1
National	1985	2,6	31,7	12,1
	1991	2,7	30,8	11,2
	1999	2,63	30,95	11,8
	2001	2,6	32,1	12,3
	2007	2,6	33,1	12,7
	2014	2,7	31,9	11,8
Urbain	1985	2,4	31,7	13,2
	1991	2,6	29,2	11,4
	1999	2,92	29,74	10,2
	2001	2,8	31	11
	2007	2,7	33,6	12,4
	2014	2,9	31,4	10,8
Rural	1985	3,3	25,3	7,6
	1991	3,6	25	6,8
	1999	3,33	24,41	7,3
	2001	3,4	25,9	7,6
	2007	3,2	26	8,1
	2014	3,4	25,2	7,4

Source : établi par nos soins à partir des données du HCP, ENCDM

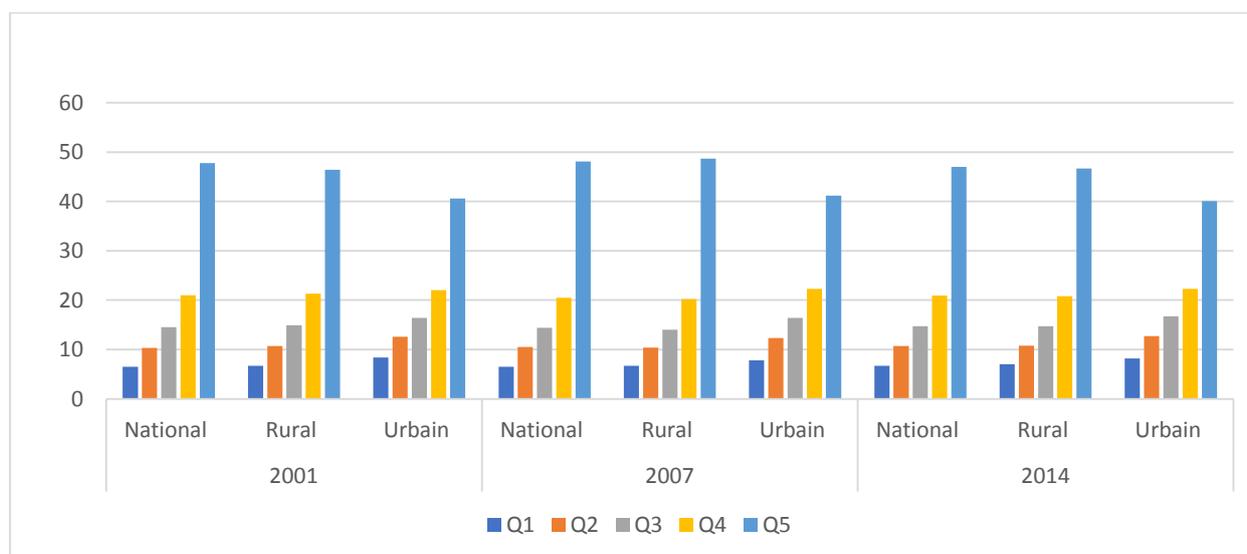
Il est à noter que le rapport inter-décile est nettement inférieur en milieu rural, se situant autour de 7,4 fois, contre 10,8 fois en milieu urbain. Il est vrai cependant que par rapport à 2007, ce ratio a un peu diminué de 1,6 point en milieu urbain contre 0,9 point en milieu rural. Ces écarts inter-déciles sont confirmés d'ailleurs par l'enquête de l'ONDH (2017) sur son panel des ménages de 2017, laquelle relève que durant la période 2012-2017, près du tiers de la consommation globale des ménages revient aux 10 % les plus aisés de la population. On note dans la même enquête néanmoins une légère amélioration de la part du premier décile (D1) dans la consommation globale entre 2012 et 2015.

De même, les 50% de la population les moins aisées ont vu leur part dans les dépenses de consommation passer de 22,0% en 2012 à 26,7% en 2017. Toutefois, les inégalités de dépenses entre l'espace urbain et l'espace rural sont très marquées et persistantes.

Les données de la dernière enquête du HCP montre en outre que la moitié de la population la plus aisée réalise 75,8% des dépenses totales de consommation, soit 3,1 fois plus que la moitié des ménages les moins aisés dont la part dans la masse totale s'est pourtant améliorée de 0,8 point de pourcentage entre 2001 et 2014, passant de 23,4 % à 24,2 %. Pareillement, au plan national, les 20 % les plus favorisées de la population (le cinquième quintile) réalisent, à eux seuls, près de 47 % de la dépense totale, tandis que la part des 20 % des personnes les moins défavorisées (le premier quintile) n'est que de 6,7%. Cette dernière proportion est à peu près équivalente à celles observée en 2007 et en 2001 (6,5 %).

Le graphique suivant montre en effet que la part des 20 % les plus modestes ne s'est pas significativement améliorée. Sur la période 2001-2007, on note même une accentuation des écarts de dépenses, due à l'accroissement de la part des 20 % les plus riches qui est passée de 47,8 % à 48,1 %. En milieu urbain, cette hausse a été de près de trois points. En milieu rural, les disparités de dépenses sont de moindre ampleur qu'en milieu urbain. Mais s'agissant des disparités spatiales, l'écart de niveau de vie entre les deux milieux de résidence urbain et rural semble marquer une amorce à la hausse ; il est passé de 2 fois en 2001 à 1,8 fois en 2007 et à 1,9 fois en 2014.

Graphique3 : Evolution des disparités de dépenses selon les quantiles (de 2001 à 2014)

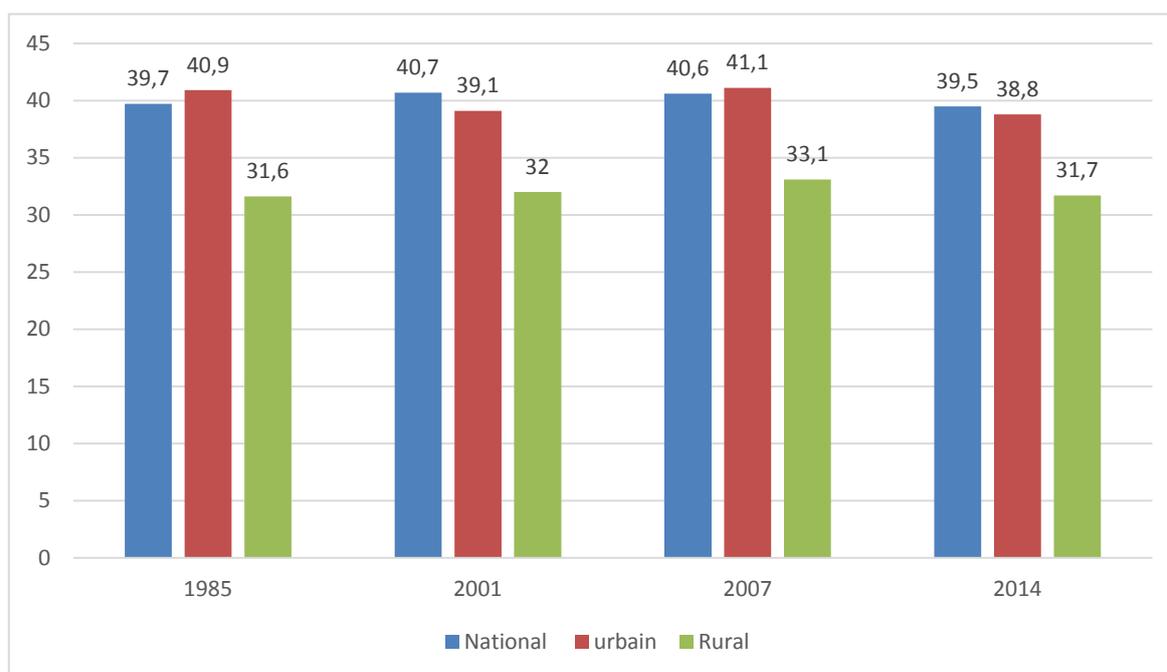


Source : élaboré par nos soins à partir de l'enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages 2013/2014

Il importe de remarquer que la baisse de la part des 20 % les plus riches, constatée en 2014, n'a fait que ramener cette part à son niveau de 2001, lequel était déjà relativement élevé. La répartition des dépenses entre les différentes catégories socio-économiques reste marquée ainsi par un niveau élevé des inégalités et surtout par une certaine stabilité. Les catégories sociales les plus pauvres n'ont pas vu en effet leur part dans les dépenses totales s'améliorer par rapport aux plus riches. La réduction des écarts serait davantage due à une réduction de la part des dépenses des plus riches dans les dépenses totales qu'à une augmentation de celles des plus pauvres.

L'acuité des disparités de dépenses, évaluée par les rapports inter-quantiles, est confirmée par la valeur du coefficient de Gini, qui mesure de façon synthétique le degré de concentration des dépenses et donc de richesses. Au niveau global, cet indice a baissé entre 2007 et 2014, passant de 40,7% et à 39,5%. En milieu urbain, l'indice de Gini donne une mesure de l'inégalité plus prononcée qu'en milieu rural, 38,8% contre 31,7%. En dépit de la diminution de l'indice de Gini observée en 2014, la tendance de long terme se maintient. En effet, depuis 1985, la valeur de cet indicateur oscille, comme le montre le graphique ci-après, entre 39,5 % et 40 %, traduisant ainsi une forte inégalité dans la distribution des dépenses et donc des revenus entre les ménages.

Graphique 4 : Evolution de l'indice de Gini 1985-2014

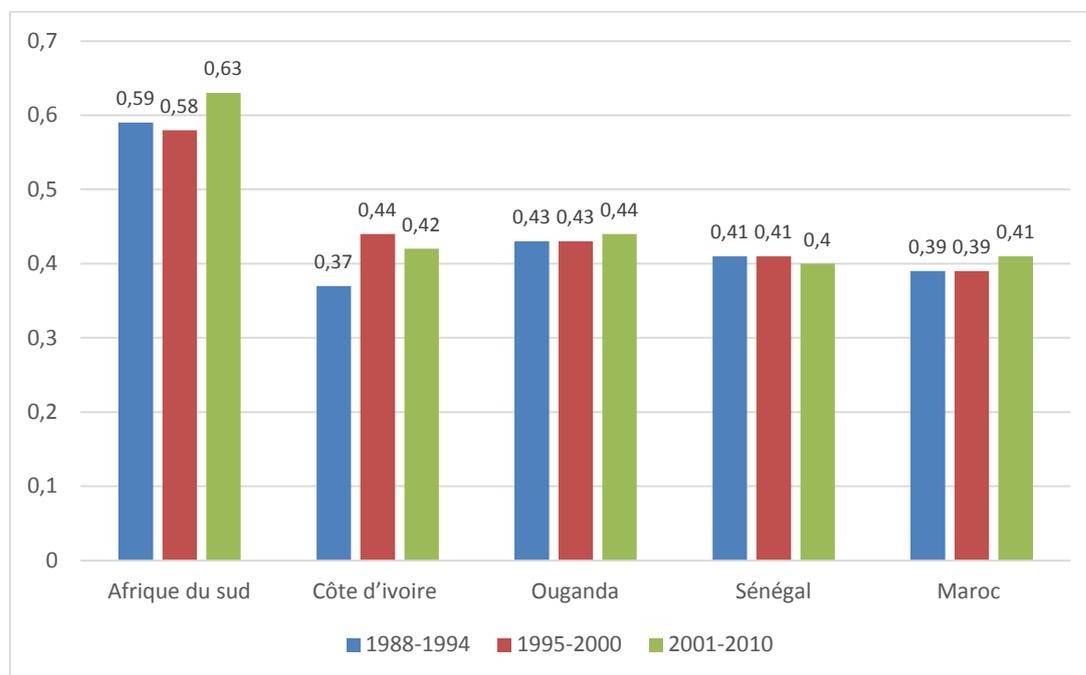


Source : données du HCP

Il apparaît clairement ainsi que les inégalités devant les dépenses persistent. Il n’y a y pas eu de changements significatifs dans la distribution des dépenses depuis les années 80. Cela signifie qu’une minorité de privilégiés continue d’accaparer une part prépondérante des richesses nationales. Le même constat est dressé par l’ONG Oxfam (2019) dans son rapport accablant sur les inégalités au Maroc. L’ampleur de la concentration de la richesse est telle que « *En 2018, trois milliardaires marocains les plus riches détenaient à eux seuls 4,5 milliards de dollars, soit 44 milliards de dirhams. L’augmentation de leur fortune en un an représente autant que la consommation de 375 000 Marocain(e)s parmi les plus pauvres sur la même période* », lit-on dans le rapport de l’ONG.

Bien plus, selon Oxfam, le Maroc est le pays d’Afrique du Nord où les inégalités sont les plus fortes ; il est situé d’autre part dans la moitié la plus inégalitaire des pays de la planète; ceci, en dépit d’une croissance dynamique, semble-il, et son impact en termes de réduction de la pauvreté.⁴ Le graphique ci-après illustre l’évolution de l’indice de Gini au Maroc par rapport à certains pays africains :

Graphique 5 : Benchmark de l’évolution des indices de Gini en Afrique 1988-2010



Source : Données de la banque mondiale, world development

⁴ Notons que ce constat établi par Oxfam est corroboré par l’OIT selon laquelle, le Maroc détient, avec le Liban et le Yémen le flambeau des inégalités au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Celles-ci se sont creusées au cours de la période 1990-2010, aux antipodes de la tendance à la baisse observée dans la région MENA.

Conclusion :

L'analyse de la répartition des revenus au Maroc a mis en évidence d'une part la stabilité du partage de la valeur ajoutée largement en faveur du capital et d'autre part l'acuité et la persistance des inégalités de niveaux de vie entre les catégories des ménages. La concentration des richesses entre les mains d'une minorité reste une réalité et met à mal la cohésion sociale et surtout la démocratie, telle qu'elle est pensée par Alexis Tocqueville (1835), c'est-à-dire comme un processus de "moyennisation" des niveaux de vie. L'existence d'une classe moyenne, qui est au demeurant étroite et fragile, ne signifie pas que la structure de la société marocaine a radicalement changé depuis l'indépendance. Par ailleurs, la persistance de ces inégalités interroge l'efficacité de la politique de redistribution qui repose sur le système fiscal et les transferts publics (subventions à la consommation, allocations sociales, dépenses sociales, etc.) et implique la mise en place des mesures compensatoires en faveur des classes défavorisées car certaines inégalités de revenu tiennent à l'existence de phénomènes de rente et ne sont donc pas légitimes (Stieglitz, 2012). Il ressort de plusieurs travaux que le système fiscal marocain n'est pas assez progressif et ne contribue donc pas fortement à la réduction des inégalités des revenus (Benmoussa, 2019).

Ceci étant, au-delà de la politique de redistribution, la question des inégalités des revenus est liée directement ou indirectement à d'autres formes d'inégalité : inégalité devant l'école, inégalité d'accès à l'emploi, disparités régionales, etc. la réduction de ces inégalités suppose ainsi une réflexion globale sur les réformes à mener afin d'améliorer le système d'enseignement ainsi que le fonctionnement du marché du travail et de concrétiser le projet de la régionalisation avancée. Ces perspectives de réforme sont à inscrire dans le nouveau modèle de développement dont les bases sont encore en gestation. Dans quelle mesure ce modèle va-t-il contribuer au progrès économique et social de notre pays ? Il est encore trop tôt pour juger.

BIBLIOGRAPHIE

BAGUARE A. (1997), " Pauvreté et marché du travail urbain au Maroc ", *Annales Marocaines d'Economie*, n°18-19, pp. 89-121.

BENMOUSSA, M. (2020) " Fiscalité et inégalités des revenus : Panorama et état des lieux " *International Journal of Management Sciences*, 2(4). Available at:

<https://www.revueisg.com/index.php/home/article/view/152>

CENTRE MAROCAIN DE CONJONCTURE (2018), " Persistance des inégalités, un frein à la croissance", *Bulletin thématique* n°47.

CLERC D. (2014), *Déchiffrer l'économie*, La Découverte.

EL AOUIFI N. et HANCHANE S. (2016), *Les inégalités réelles au Maroc*, Economie critique.

HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN, *Enquête nationale sur le niveau de vie des ménages*, 2000-2001, 2006-2007 et 2013-2014.

HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN, *Enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages*, 2013-2014, Rapport de synthèse.

HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN(2017), *Les comptes nationaux*.

MARX K. (1865), *Salaire, prix et profit*, Editions du Progrès.

OBSERVATOIRE NATIONAL DE DEVELOPPEMENT HUMAIN (ONDH), *Indicateurs de suivi du développement humain*, 2012-2017.

OXFAM (2019), " un Maroc égalitaire, une taxation juste", Available at : https://www-cdn.oxfam.org/s3fs-public/file_attachments/rapport_oxfam_2019

PIKETTY T. (2013), *L'économie des inégalités*, La Découverte.

STIEGLITZ J. (2012), *Le prix de l'inégalité*, Les liens qui libèrent.

TOCQUEVILLE A. (1835), *De la démocratie en Amérique*, Flammarion